

Procédure de maintenance préventive

Référence	Version	Date	Catégorie
PROC-QUAL-004	v1.0	Avril 2025	Qualité Installation & Technique

La maintenance préventive est le pilier de la durabilité d'un système de vidéosurveillance. Un système bien maintenu conserve ses performances dans la durée, identifie les défaillances naissantes avant qu'elles ne deviennent critiques et garantit la conformité réglementaire continue. Mileo Technology réalise des visites de maintenance préventive dont le contenu est standardisé pour garantir une couverture exhaustive à chaque passage.

01. Fréquence des visites

La fréquence standard de maintenance préventive est semestrielle (deux visites par an). Pour les sites classifiés critiques (banques, infrastructures vitales, sites gouvernementaux, établissements de santé), la fréquence est portée à trimestrielle (quatre visites par an). La classification est définie dans le contrat de maintenance.

Des visites supplémentaires peuvent être déclenchées suite à un incident, un changement significatif du système (ajout de nombreuses caméras, modification du réseau) ou à la demande du client. Ces visites supplémentaires sont facturées selon les termes du contrat si elles ne sont pas incluses dans le forfait.

02. Actions systématiques – équipements

Caméras : nettoyage de l'optique et du dôme ou du capot (poussière, traces, toiles d'araignée affectant la qualité d'image), vérification et resserrage des fixations (visserie, colliers, platines), contrôle de l'orientation par rapport au plan, vérification du fonctionnement du

mode nuit et de l'infrarouge, contrôle visuel de l'état du câble et du joint d'étanchéité (caméras extérieures).

NVR et serveurs VMS : vérification de l'état des disques durs (SMART, espace disponible, alertes en attente), test de lecture d'enregistrements récents, vérification de la durée de conservation effective, contrôle du fonctionnement des ventilateurs et des températures internes, vérification de l'état de l'onduleur (si installé) et de l'autonomie restante.

Réseau : vérification de l'état des commutateurs (ports actifs, alertes, température), contrôle de la synchronisation NTP sur l'ensemble des équipements, vérification de la journalisation active et de l'état des journaux, test de la connectivité VPN de maintenance.

03. Mise à jour firmware et vérification sécurité

Lors de chaque visite, une vérification des versions firmware de tous les équipements est réalisée par rapport aux dernières versions disponibles des constructeurs. Les mises à jour de sécurité disponibles sont appliquées selon la procédure de mise à jour firmware, dans le respect de la fenêtre de maintenance.

La vérification sécurité comprend : contrôle de la liste des comptes utilisateurs (comptes inactifs à supprimer, droits à réajuster), vérification de l'activation du MFA, contrôle des journaux pour détecter des accès inhabituels, vérification de la sauvegarde de configuration la plus récente.

04. Rapport de visite

Un rapport de visite de maintenance préventive est obligatoirement produit pour chaque passage, dans les 48 heures suivant la visite. Ce rapport liste les actions réalisées, les anomalies constatées (avec niveau de criticité), les mises à jour firmware appliquées, les recommandations de travaux complémentaires et l'état général du système.

Le rapport est transmis au contact client désigné par email, avec une copie archivée dans le dossier de configuration du site. Il sert de base à la facturation de la visite si celle-ci est facturée à l'acte, et d'historique pour les interventions futures.

Document Mileo Technology — PROC-QUAL-004 — v1.0 — Avril 2025 47
Boulevard de Courcelles, 75008 Paris — hello@mileotech.com

© 2026 Mileo Technology. Tous droits réservés.